

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°27-2020

Point 4.9.2.1

Point 4.9.2.1 de l'ordre du jour

Tarification 2020-2021 du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle

EXPOSE DES MOTIFS :

Trois tarifs sont proposés :

- 1 le tarif des cours de base en droit européen des brevets
- 2 le tarif du séminaire « Intelligence artificielle et propriété intellectuelle »
- 3 le tarif du séminaire "Réseaux Sociaux et Propriété Intellectuelle"

1. Cours de base en droit européen des brevets

Pour l'année universitaire 2019-2020, le CEIPI souhaite faire adopter un tarif correspondant à 15% de la formation de base qu'il dispense pour cinq villes, Anvers, La Haye, Copenhague, Dublin et Madrid. **Le tarif plein pour une année est de 1 600 €. Le tarif réduit de 15% pour une année est proposé pour les actions de formation non diplômante dispensées dans ces villes.**

La réduction de 15% est maintenue par rapports aux année précédente mais une hausse de 1 500 € à 1 600 € du tarif plein fait augmenter de 225 € à **240 €** le tarif réduit

2. Séminaire avancé de formation du CEIPI « Intelligence artificielle et propriété intellectuelle »

Le CEIPI réorganise pour la 3ème année consécutive le séminaire avancé de formation pour les professionnels « L'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle / Artificial Intelligence and Intellectual Property », qui aura lieu à Strasbourg du 23 au 25 avril 2020. Les dépenses engendrées par le CEIPI, pour l'organisation de ce séminaire de formation consistent en un montant total de dépenses de 15 075 € pour le CEIPI :

- Frais de personnel : 5 000 €
- Frais d'organisation du séminaire et de gestion Unistra : 10 075 €.

Le tarif **pour les professionnels en formation continue non diplômante** s'élève :

- à **1 600 €** (inscription avant le 15 mars) et
- à **1 800 €** (inscription après le 15 mars), comprenant en sus de la formation, les pause-café, les déjeuners et un dîner d'accueil. Ce tarif est reconduit à l'identique depuis 2017.

Ainsi, au regard de la prestation fournie, il est demandé **aux étudiants qui souhaiteraient y participer** une participation partielle pour ce séminaire d'un montant de **500 €** par étudiant. Ce tarif est reconduit à l'identique depuis 2017.

3. Séminaire avancé du CEIPI sur "Réseaux Sociaux et Propriété Intellectuelle"

Le CEIPI organise un **nouveau séminaire** de formation avancée sur les « Réseaux sociaux et la propriété intellectuelle ». Le programme de formation aura lieu à Strasbourg du 26 au 28 mars 2020.

Le tarif s'appuie sur le tarif du séminaire Intelligence artificielle et propriété intellectuelle », et tient compte des frais engagés par le séminaire, un montant total de dépenses de 17 019 € pour le CEIPI.

- Frais de personnel : 5 000 €
- Frais d'organisation du séminaire et de gestion Unistra : 12 019 €

Le tarif pour les **professionnels en formation continue** non diplômante s'élève

- à **1 600 €** (inscription avant le 14 février) et
- à **1 800 €** (inscription après le 14 février), comprenant en sus de la formation, les pauses cafés, les déjeuners et un cocktail d'accueil.

Il est proposé également une inscription à l'une ou l'autre des journées de conférences :

- Inscription pour une journée
 - avant le 14/02/2020 : 700 €
 - après le 14/02/2020 : 800 €

Au regard de la prestation fournie, il est demandé aux **étudiants qui souhaiteraient y participer** une participation partielle :

- pour la totalité de ce séminaire, d'un montant de **500 €** par étudiant
- pour une journée, d'un montant de **200 €** par étudiant.

Le 18 février 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé la tarification 2020-2021 du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle, par 20 voix pour et 11 voix contre.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification 2020-2021 du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

